

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. LEBON Claude, Maire.

Date de la convocation : 18/06/2024

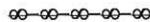
Membres en exercice : 19 (Quorum : 10)

Membres présents : 16 (à partir du point n°2) ; point 1 = 15)

Membres votants : 18

Présents : M. LEBON Claude, Mme COLLAS Patricia, M. DAMBRINE Yves, M. GAURET Frédéric, M. GERBAULT Claude, Mme NEUDORFF Christiane, M. DEBRAY Bernard, M. DESCORSIERS Pascal, Mme BROHON Véronique, M. LE PAPE Yannick, Mme ABOT Mireille, M. LEVASSEUR Jean-Yves (arrivé au point n°2), M. HORALA Czeslaw, Mme BARBIER Danièle, M. DANNE Emmanuel, Mme BERTRAND Lucie

Excusés : Mme JOSEPH Marie Gladisse a donné procuration à Mme BROHON Véronique
M. DUVAL Etienne a donné procuration à Mme BERTRAND Lucie
M. MAGNY Tite-Louis



Mme BROHON Véronique a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2024
- ✓ Finances : subventions aux associations
- ✓ Affaires scolaires : avis du conseil municipal sur les rythmes scolaires
- ✓ Information sur le périscolaire 2025 et le projet « repas cantine en circuit court »

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2024

Emmanuel DANNE revient sur la question posée lors de la séance du 10/04/24 qui portait sur la faisabilité ou pas d'un passage entre les 2 écoles et demande si un devis a été établi. Le maire indique qu'il a déjà répondu à cette question et reprecise que l'investissement financier est important au regard des difficultés techniques d'un tel aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve le procès-verbal du 10 avril 2024.

2. FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire indique que l'avis de la commission finances a été sollicité pour l'attribution des subventions mais qu'il revient au conseil municipal de déterminer les montants octroyés aux associations.

Plusieurs critères peuvent être pris en compte :

- budget à l'équilibre,

- activités au bénéfice de leurs propres membres,
- activités destinées à l'ensemble de la population et qui participent à l'animation du village

Le maire rappelle qu'un conseiller municipal membre d'un bureau ou adhérent à l'une des associations dont on va statuer sur la demande de subvention ne doit participer ni aux échanges, ni aux votes.

Les dossiers seront examinés et votés un par un. Les conseillers concernés se signaleront avant l'examen de la demande.

L'année précédente, les contraintes budgétaires, en raison de la forte hausse de l'énergie, avaient imposé une baisse des subventions. Cette année, les montants ont été réajustés.

Le maire reviendra si nécessaire sur la nature des activités de chacune des associations.

Associations	Subvention 2022	Subvention 2023 (< car énergie)	Subvention demandée 2024	Proposition commission finances 2024	Décision
Coopérative école élémentaire	1 500,00 €	840,00 €		1 180,00 €	adopté à l'unanimité
Projet pédagogique école élémentaire	2 400,00 €	2 000,00 €		2 400,00 €	adopté à l'unanimité
Coopérative école maternelle (*)	710,00 €	490,00 €		590,00 €	16 voix pour et 2 abstentions (V. BROHON et M.G. JOSEPH)
Projet pédagogique école maternelle	1 800,00 €	1 500,00 €		1 800,00 €	adopté à l'unanimité
Comité des fêtes et animations	8 000,00 €	0,00 €	10 521,66 €	10 000,00 €	15 voix pour (F. GAURET, C. NEUDORFF, JY LEVASSEUR adhérents, ne participent pas au vote)
Association de chasse	200,00 €	160,00 €		100 €	13 voix contre le versement car pas de dossier déposé
Club de loisirs de St Sauveur	600,00 €	1 746,25 €	600,00 €	600,00 €	adopté à l'unanimité
U.N.C	150,00 €	150,00 €	Appréciation Mairie	200,00 €	17 voix pour (P. DESCORSIERS adhérent, ne participe pas au vote)
A.S.S.L (ex A.S.S.S) (**)	8 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	adopté à l'unanimité
St Sauveur à pleins poumons	250,00 €	200,00 €	200€ + 210€ (conférence)	410,00 €	15 voix pour (C. LEBON, Y. LE PAPE, C. HORALA adhérents, ne participent pas au vote)
Giroloisirs	400,00 €	320,00 €	600,00 €	600,00 €	17 voix pour (D. BARBIER adhérente, ne participe pas au vote)
Club astro amateurs	0,00 €	0,00 €	286,91 €	290,00 €	adopté à l'unanimité
Le Souvenir Français	100,00 €	100,00 €	Appréciation Mairie	100,00 €	17 voix pour (P. DESCORSIERS adhérent, ne participe pas au vote)
OSARC	100,00 €	100,00 €		100,00 €	adopté à l'unanimité
ADMR	100,00 €	0,00 €		0,00 €	adopté à l'unanimité

PUMBA POKER CLUB	250,00 €	0,00 €	pas de dde cette année		Sans objet
VIE LIBRE (addictions alcool, drogue, jeux, etc..)	250,00 €	160,00 €	200,00 €	200,00 €	adopté à l'unanimité
Protection civile	200,00 €	160,00 €	200,00 €	200,00 €	Pas de demande
Amicale Pompiers Verberie (***)	200,00 €	160,00 €	Demande non chiffrée	100 €	adopté à l'unanimité
	24 760,00 €	13 926,25 €	20 618,57 €	26 570,00 €	

(*) Coopérative école maternelle

Yannick LE PAPE demande si on a connaissance du solde disponible ; ce qui permettrait de définir les besoins et ajustements nécessaires. Véronique BROHON approuve cette réflexion.

Lucie BERTRAND déplore qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission enfance jeunesse pour évoquer le sujet. Le maire répond que la démission de l'adjointe en charge des affaires scolaires explique l'absence de réunion puis s'adresse à Pascal DESCORSIERS, conseiller municipal nouvellement en charge des affaires scolaires, afin de prévoir prochainement une réunion.

La subvention est adoptée mais pour l'année prochaine, la commission finances étudiera les critères d'attribution avec connaissance des comptes de la coopérative.

(**) ASSS

Le maire informe l'assemblée du projet d'union entre les clubs de foot de Saint-Sauveur et de Lacroix-Saint-Ouen à partir de la saison 2024-2025. Une assemblée générale est programmée le 05/07/2024.

Suite à des débordements de joueurs, le Club de foot de Lacroix-Saint-Ouen ne fonctionne plus. Le Maire de Lacroix St Ouen met à disposition du nouveau club de St Sauveur-LaCroix St Ouen ses infrastructures.

Le but de cette union serait donc de partager les infrastructures des deux communes, de réunir les bénévoles et encadrants, et d'avoir davantage d'adhérents dans le club.

Une réflexion est engagée sur le choix du nom du club (ASSL), du logo, des couleurs des maillots.

(***) Amicale pompiers de Verberie

Cette association permet d'apporter un soutien aux pompiers au niveau personnel et professionnel (animations, salle de repos, soutien psychologique, arbre de Noël).

3. AFFAIRES SCOLAIRES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Conformément au code de l'Éducation article D521 (modifié par décrets n°2013-77, 2016-1049, 2017-549), la dérogation triennale au rythme scolaire arrêtée au 1^{er} septembre 2021 par le directeur académique arrive à échéance.

Le conseil municipal a la possibilité de :

- Renouveler la dérogation pour 3 ans en gardant les horaires d'entrée et de sortie 2023-2024.
- Renouveler la dérogation pour 3 ans en modifiant les horaires d'entrée et de sortie pour la rentrée 2024, l'avis du conseil d'école est conseillé.
- Ne pas renouveler la dérogation et proposer la nouvelle organisation accompagnée de l'avis du conseil d'école.

Considérant l'intérêt que présente la semaine de 4 jours et l'avis favorable des conseils d'école consultés pour le maintien de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de renouveler la dérogation pour trois ans en gardant les horaires d'entrée et de sortie 2023-2024

Plusieurs conseillers municipaux font remarquer que les heures de sorties des classes ne sont pas toujours respectées.

4. INFORMATION SUR LE PROJET « REPAS CANTINE EN CIRCUIT COURT » ET LE PÉRISCOLAIRE 2025

Mme Patricia COLLAS quitte la réunion

❖ Repas cantine en circuit court

Monsieur le Maire donne la parole à Yannick LE PAPE

Une étude a été menée sur la possibilité d'approvisionner plusieurs cantines de l'ARC en aliments bio et locaux via une cuisine existante à Verberie. Cette cuisine pourrait desservir les communes de St Sauveur, Béthisy St Pierre, St Vaast de Longmont, Le Meux et Armancourt. Cela représente environ 650 repas par jour en liaison chaude.

Les avantages :

- Nourriture plus saine pour les enfants
- Meilleure qualité d'eau car agriculture biologique
- Écologiques : suppression des barquettes plastiques ; moins de transport
- Production locale
- Moins de gaspillage alimentaire
- Respect de la loi Egalim

Coût du repas livré

Actuellement 3.70 € auquel il faut ajouter des frais de personnel en cuisine et au service évalué à 2.10 €, soit 5.80 € au total

Surcout estimé entre 0.70 cts et 1 €, soit environ 20 €/mois et par enfant (sans prise en charge)

Pour minimiser l'impact du surcout

Dispositif « cantine à 1 € » (tarifs sociaux, compensation de l'Etat du reste à charge)

Économies d'énergie car pas de réchauffage ;

Coût investissement

Véhicule, conteneurs et bacs gastro

Adaptations cuisine Verberie pour dépasser les 500 repas/jour

Christiane NEUDORFF demande si les parents ont été informés et si l'investissement du véhicule impactera le prix du repas.

Yannick LE PAPE répond que le surcoût pour St Sauveur est estimé à 14 600 € mais que la facture d'énergie baissera, même si cela n'est pas dans la même proportion.

Lucie Bertrand demande si une réunion pour une présentation aux parents est prévue.

Yannick LE PAPE indique qu'une réunion est envisagée ainsi que l'envoi d'un questionnaire.

Il précise qu'une partie de la hausse des repas pourrait être prise en charge par la CAF.

Véronique BROHON demande si des communes ont instauré ces repas cantine en circuit court.

Yannick LE PAPE répond que la commune de Verberie met en œuvre ces types de repas dans leur cantine dès la rentrée de septembre 2024.

Le Maire ajoute que l'ARC participera au recrutement d'une diététicienne et d'un référent qualité.

Pour une mise en place au 1^{er} janvier 2025, il conviendra de prendre une décision fin septembre.

Contrat avec la SAGERE à résilier 3 mois avant.

M. Frédéric GAURET quitte la réunion

❖ Péri-scolaire 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal DESCORSIERS

La précédente convention avec la MJC arrive à terme au 31/12/24.

Comme indiqué lors de la réunion précédente, les interlocuteurs vont changer : création de l'association "La Maison pour tous - Les CLEFS du château" en juillet 2022. Cette association loi 1901 aura en charge la future animation péri-scolaire (accueil péri-scolaire avant et après les horaires de classe, ainsi que le mercredi) à Saint-Sauveur ; les accueils extra-scolaires (à Verberie) ; les activités en direction de la jeunesse (12-15 ans et 16-25 ans).

Ainsi, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention. Durant ces dernières années, il convient de souligner le bon déroulement des accueils collectifs de mineurs. Cependant, la question de l'animation globale, autre versant de la convention ne s'est jamais réellement mise en œuvre au niveau de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le Maire : Claude LEBON

La secrétaire de séance : Véronique BROHON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Véronique Brohon', written over a horizontal line.

